



Les Mauritanies - L'Assemblée nationale a adopté, lundi 6 mars, le projet de loi, relatif à l'accord de prêt, signé le 04 novembre 2016 entre le Gouvernement de la République Islamique de **Mauritanie** et le Fonds Africain de Développement (FAD), destiné au financement du Projet d'Appui à la Promotion de Micro-Petites et Moyennes Entreprises et à l'Emploi des Jeunes (PAMPEJ).

Le ministre de l'économie et des finances, M. **Moctar Ould Diay** a indiqué dans sa présentation du projet de loi devant les députés que le financement et le renforcement des capacités des institutions de micro-finance des capacités revêt une grande importance, en raison du rôle qu'ils jouent dans le développement d'une culture de l'épargne et de financement des micro, petites et moyennes entreprises et des activités génératrices de revenus au profit des citoyens n'ayant pas d'accès aux services bancaires.

"La conception du PAMPEJ s'inscrit dans ce cadre et contribue également à la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement du financement des petites et moyennes entreprises", a-t-il dit.

"L'objectif principal du projet, qui sera exécuté sur quatre ans, est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le pays, à travers la promotion des petites et moyennes marchés et des initiatives féminines et des jeunes ainsi que la création d'emplois", a-t-il ajouté.

"Le prêt consenti par le FAD s'élève à 2.624.000 unités de compte, soit l'équivalent de 2.290.000.000 ouguiyas, remboursés sur une période de 40 ans, y compris un délai de grâce de cinq ans et un taux de traitement de 0,75% du prêt initial restitué et non restitué", a-t-il poursuivi.

Ils ont demandé, enfin, la mise en place d'un mécanisme rationnel et transparent d'attribution des crédits de ce projets et de la circonscrire aux couches sociales vulnérables, afin de les insérer dans la roue économique nationale, insistant sur la nécessité que ces crédits soient exonérés d'intérêts et que son remboursement soit échelonné sur de longues périodes.

Mariata DIENG